



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>36421</b>	De <b>M. Denis Jacquat</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes âgées et autonomie		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes âgées et autonomie
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > maladie d'Alzheimer	<b>Analyse</b> > rapport. préconisations.
Question publiée au JO le : <b>27/08/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/04/2014</b> page : <b>3060</b>		

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Évaluation du plan Alzheimer 2008-2012 ». L'accent est mis sur la nécessité de confier aux agences régionales de santé (ARS) le soin d'achever le déploiement et de suivre la mise en place des mesures 6 (équipe spécialisée Alzheimer), 14 et 15 (bon usage des médicaments et prévention de l'iatrogénie, 11 et 13 (consultations mémoires), 16 (pôle d'activité et de soins adaptés-unité d'hébergement renforcé) sur la base d'objectifs pluriannuels et d'enveloppes fongibles, fixés au plan régional. Il la remercie de bien vouloir lui faire parvenir son avis à ce sujet.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandation des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes ainsi qu'un comité de concertation travaillent actuellement, et permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives. Les axes identifiés rejoignent les propositions du rapport d'évaluation mentionné. Ils viseront à améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, et enfin de développer et de structurer la recherche.